

TARIFS D'INSCRIPTION **SCP** 2011-2012

CATÉGORIE	Cotisation	COTISATION 2011-2012 REMISE 25%	Licence	Assurance « Loisir 1 »	Total à payer
Enfants (8 -11)	74,90	56,2	10,3	18,5	85,00 €
Jeunes (12 -15)	75,20	56,3	23,2	18,5	98,00 €
Séniors (16 - 25) – sans préparation d'examen	85,00	63,85	36,65	18,5	119,00 €
Séniors (16 - 25) – avec préparation d'examen (N1, N2 ou N3) + 50€	135,00	100,85	36,65	18,5	156,00 €
Masters (26 et +) – sans préparation d'examen	95,00	70,85	36,65	18,5	126,00 €
Masters (26 et +) – avec préparation d'examen (N1, N2 ou N3) + 50€	145,00	108,85	36,65	18,5	164,00 €
Formation NITROX (Voir au verso)	87,00	65			65,00 €
Licence passager **	-	-	38,65	-(18,5)-	38,65 € -(57,15 €)-
Nage dimanche matin	-	14,85	36,65	10,5	62,00 €

* Une remise exceptionnelle, liée aux travaux de la piscine de La Ganterie

** Pour la licence passager, la souscription de l'assurance « Loisir 1 » est optionnelle. Seuls les chèques bancaires seront acceptés pour le règlement d'une licence passager.

Remarques :

- le montant des licences est reversé à la Fédération
- le montant des assurances est reversé au cabinet Lafont AXA assurances
- le montant des cotisations constitue la plus grande partie du budget annuel du club. Il permet l'achat de nouveau matériel, l'entretien du

matériel existant, l'investissement dans les divers équipements, l'organisation des sorties, des fêtes du club, etc.

Formations plongeurs :

- N1 < 16 ans et ayant participé au cursus enfants au SCP au moins 2 ans
0€ (théorie + passeport + carnet de plongée + carte CMAS)
- N1 à partir de 14 ans : 50 € (théorie + passeport + carnet de plongée + carte CMAS)
- N2 : 50 € (théorie + carte CMAS)
- N3 : Formation effectuée sur 2 ans, 50 € à régler la 1^{ère} année (théorie + carte CMAS).
- NITROX : 87 € (théorie + carte CMAS) – A régler en cours d'année (à voir avec le responsable de formation).

Formations encadrants (Bouteille, Apnée, Nage avec palmes, etc.) :

- N4 et E3: pas de frais de formation. Remboursement sur 4 ans de 12.5% du coût de la semaine d'examen fédéral*/an, si et seulement si participation active au sein du club (encadrement, DP, formation, etc.) durant les 4 années qui suivent l'obtention du brevet dans le cadre des prérogatives du niveau.
* sur la base du tarif fédéral en vigueur dans la limite des frais engagés et sur présentation de la facture.
- Initiateurs E1-E2 : Préparation et carte CMAS.

Cas particulier des membres actifs, encadrants et familles :

- Une réduction de 50 € sur la cotisation SCP est accordée :
 - 1 – Aux encadrants s'engageant en début saison pour s'investir au club tout au long de l'année (Cf. feuille d'inscription) ;
 - 2 – Aux membres du comité directeur.
- Une remise de 10 € est consentie pour plusieurs adhésions au sein d'un même foyer. Elle concerne le conjoint et les enfants à charge sauf si les membres font partie du comité directeur ou sont encadrants. Cette remise est accordée à partir du deuxième cotisant à plein tarif.